

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'ISSANS, sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

**Étaient présents** : tous les Conseillers.

**Procuration(s)** : /

Madame Marie-Odile BELIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.**

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Approuvé à l'unanimité.

**Comptes de financiers uniques**

Suite à la panne informatique qu'ont connu les services de la DRFP, seul le CFU du bois est arrivé. En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter le vote des CFU à une date ultérieure.

**Affectation des résultats des différents budgets**

- **Affectation des résultats budget principal**

Suite à la panne informatique qui a affecté la DRFIP, le CFU n'a pas été reçu. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à une reprise de résultat anticipée.

Il constate les résultats 2025 suivants :

- Investissement : 89 829,97 €
- Fonctionnement : 19 272,23 €
- Restes à réaliser : 84 720,00 € en dépenses d'investissement  
35 570,00 € en recettes d'investissement

Après délibération le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, dans le cadre du budget primitif 2026, d'affecter les résultats 2025, repris de façon anticipées, de la façon suivante :

- le solde de 89 829,97 € est affecté en recettes d'investissement au compte 001
- l'excédent de fonctionnement est affecté de la façon suivante :
  - 19 272,23 en recettes de fonctionnement au compte 002.

- **Affectation des résultats bois**

Le vote du CFU étant reporté, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à une reprise de résultat anticipée.

Il constate les résultats 2025 suivants :

- Investissement : - 5 500,30 €
- Fonctionnement : 16 895,65€
- Restes à réaliser : 0,00 € en dépenses d'investissement  
0,00 € en recettes d'investissement



**- Fonctionnement :**

° Dépenses : 238 730,41 €      ° Recettes : 238 730,41 €

**Autorisations de virement**

Pour les trois budgets, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section en investissement et en fonctionnement.

**Demandes de subventions**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de d'octroyer les subventions suivantes :

- Les Randonneurs de la Vallée du Rupt : 60 € ;
- Comice agricole : 60 € ;
- Souvenir Français : 60 € ;
- Les Amis des Temples : 100 €.

**Questions diverses**

Compte rendu de la dernière réunion en date du SIVU de la Chauillère

Fait à ISSANS le 12 mars 2026

Le Maire  
Gaston CHENU



